

Décision Générale colonial

Décision n° 103 du 28 janvier 1948 :

n° 103

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 28 janvier 1948
Numéro JO n° 1 du 31/01/1948	Date du numéro 31 janvier 1948

TEXTE INTÉGRAL

M. Dumont (Henri), contrôleur de 1re classe du cadre métropolitain des douanes, est affecté au Bureau central des douanes de Djibouti, pour compter du 19 anvier 1948, date de son débarquement à la colonie. M. Dumont (Henri), aura droit à l'indemnité professionnelle de 2.500 francs l'an prévue par l'arrêté n° 300 du 13 mai 1944.